

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 21 juillet à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie du village de PENTA DI CASINCA sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (12) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, FRANCESCHI Jean Marc, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, MARTZOLFF Myriam, OTTOLENGHI Enzo, RAFFALLI Muriel.

Absents (11) : CERANI Rachel, CERVETTI Michel, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MITRIDATI Dominique, PACO dos SANTOS Sandrine, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie, SOULLARD Patricia, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : CERVETTI Michel donne pouvoir à ANGELINI Nathalie
SOULLARD Patricia donne pouvoir à Yannick CASTELLI

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 14	Séance du 21 juillet 2025	Convocation le 10 juillet 2025
---------------------------------	------------------------	--	---------------------------	--------------------------------

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Objet – Base d'adresse locale de la commune. Annule et remplace la délibération du 07 décembre 2022.

Monsieur le Maire expose à nouveau au conseil municipal que la création des voies et des adresses de référence est du ressort des communes.

A ce titre, le Maire rappelle que cette démarche a pour but la normalisation des adresses nationales, particulièrement approximative dans les petites communes.

Une base d'adresses locales, qui regroupe toutes les adresses de la commune, a été créée, publiée et éditée dans la Base Adresse Nationale.

Un recensement de la toponymie des lieux-dits et quartiers du village a été effectué et un fichier contenant toutes les adresses géolocalisées a été créé, avec noms des voies et numéros.

Ce document vise à garantir une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Les systèmes d'information nationaux ainsi que les services de secours sont connectés à la Base Adresse Nationale.

Les entreprises chargées du déploiement de la fibre optique utilisent également cet outil pour localiser de façon précise les demandes de branchement.

La BAL constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la loi (Loi pour une République Numérique).

En conséquence, le Maire propose au Conseil d'approuver le nouveau tableau de recensement des adresses de la commune de Penta di Casinca annexé dans le tableau ci-joint.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau tableau de recensement des voies et des lieux-dits de la commune annexé à la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 07 décembre 2022.

Penta di Casinca, le 21 juillet 2025

Le Maire
Yannick CASTELLI

